

LES Beaumont-Navarre

(Suite)

IV. — LOUIS II DE BEAUMONT, CHEVALIER, COMTE DE LERIN, MARQUIS DE HUESCAR, ricombre et connétable de Navarre, resta au pouvoir de Jean d'Aragon, comme otage du prince de Viana, de 1453 à 1460, et, deux ans plus tard, il succéda à son père dont les biens et dignités étaient sous la main du roi de Navarre. Celui-ci et Henri IV de Castille ayant remis leurs différends à l'arbitrage du roi de France, Louis XI prononça, le 23 avril 1463, une sentence dont voici les clauses relatives au comte de Lerin et à ses adhérents: le connétable Louis de Beaumont, le prieur Jean de Beaumont, son oncle, Jean de Cardona, Charles de Cortès, Gracian de Luxe, seigneur de Saint-Pée, Charles d'Artieda, Charles d'Ayanz, Jean de Montréal, Jean d'Ayanz et tous les autres chevaliers et citadins qui ont suivi le parti du prince de Viana seront réintégrés dans leurs châteaux, forteresses, seigneuries et patrimoines; les donations faites par le prince jusqu'à la fin de l'année 1458 auront pleine valeur; Louis de Beaumont sera rétabli dans la charge de connétable et dans l'honneur de ricombre (1), et les autres chevaliers dans leurs honneurs; enfin, Charles de Beaumont, frère du connétable, qui est au pouvoir du roi, sera remis, dans les trente jours, entre les mains de l'archevêque

(1) *L'honor* du ricombre était une rente concédée par le roi sur des villes ou des châteaux pour un an, à vie, ou à la volonté du prince, et cette concession entraînait la seigneurie, le gouvernement des villes ou des châteaux et la juridiction civile et criminelle.

de Tolède (1). Le roi d'Aragon et de Navarre accepta et ratifia cette sentence à Saragosse, le 4 mai suivant. Cependant les Beaumontais ne déposèrent pas immédiatement les armes: ce fut seulement le 30 août 1464 que Jean de, Beaumont, prieur de Saint-Jean, qui occupait Villafraanca avec ses gens d'armes, fit sa soumission, et, bien que le prieur eût été le premier parmi les conseillers du prince, Jean d'Aragon lui accorda rémission pleine et entière, ainsi qu'à Menaud de Beaumont, son fils, à Charles de Cortès et à tous ses parents et serviteurs, navarrais, catalans, aragonais et castillans. En récompense des places de Catalogne qu'il lui livrait, le roi ordonna de restituer au prieur de Saint-Jean toutes les forteresses, seigneuries et rentes qu'il avait précédemment tenues en Navarre et les châteaux, villes et rentes de Cascante, Cintruenigo et Corella, et promit de lui allouer l'équivalent de la charge de chancelier du royaume dont il avait pourvu Martin de Peralta, chevalier, seigneur d'Arguedas, de Fontellas et de Valtierra, frère bâtard de Pierre II, seigneur de Peralta et de Falces. Ne pouvant restituer à Charles de Cortès (2) le château et la ville de Cortès qui étaient, depuis 1462, aux mains d'Alphonse d'Aragon, son fils naturel (3), le roi lui donna la ville de Gilida jusqu'à ce qu'il eu fût autrement dédommagé (4). Jean de Beaumont fit hommage et prêta serment de fidélité au roi de Navarre et d'Aragon, à Tarragone le 6 septembre suivant, entre les mains de Don Luis Dezpech, grand maître de Montesa (5).

Quant au comte de Lerin, il négocia de puissance à puissance avec Jean d'Aragon. Ses deux fondés de pouvoir, Charles d'Artieda et Arnaud de Hosta, chevaliers beaumontais, arrivent à Tarragone, et, le 22 novembre 1464, ils y signent avec le roi une convention qui règle l'ordre de succession à la couronne. La princesse Blanche, fille aînée du roi, viendra résider dans l'une des cités ou bonnes villes de Navarre où l'on convoquera les trois Etats du royaume, et là, en présence du roi ou de ses députés, du comte et de la comtesse de Foix, du comte de Lerin, de Charles d'Artieda et des principaux Beaumontais qui ont suivi le parti de ladite princesse, on négociera et arrêtera, les procureurs de celle-ci

(1) ZURITA, *Anales*, t. IV, f^o 110.

(2) Charles de Cortès, fils naturel de Godefroy de Navarre, comte de Cortès, maréchal de Navarre, avait été grand écuyer de l'infant Don Carlos, prince de Viana; il épousa en 1462 Maria-Johan de Montréal, fille de Jean-Ibañez de Montréal, chevalier, seigneur d'Arazuri, d'Ollacarizqueta et d'Ezquiros, trésorier de Navarre, et de Maria de Larraya, sa première femme.

(3) Arch. de Pampelune, c. 159, n^o 24 et c. 166, n^o 6.

(4) ZURITA, *Anales*, t. IV, f^{os} 133.

(5) *Ibid.*, f^o 131.

entendus, l'ordre de succession du royaume de Navarre, et l'état, la situation et la liberté de la princesse, dont on ne sait si elle est vivante ou morte (1), afin qu'après avoir délibéré et négocié amiablement, on puisse mettre les choses à exécution, de manière que Dieu soit servi et que ceux du royaume vivent en bonne paix, concorde et tranquillité. On fera, cependant, intervenir dans les négociations la volonté et le consentement du roi de France, soit pour la rentrée de la princesse, soit pour les clauses à débattre. Louis de Beaumont aura, comme honneur de sa ricombrie, la tenure des châteaux de Larraga, San-Martin et Grañon, comme son père les avait eus et on lui restituera tout le patrimoine, les villes, forteresses et offices que ce dernier posséda jusqu'en 1451 et ce qu'il eut depuis par donation du prince Charles; cependant, au lieu de San-Martin, il aura la ville d'Artajona et laissera l'office de chancelier du royaume à Martin de Peralta. On restituera leurs patrimoines à Guillaume de Beaumont, à Charles d'Artieda, à Jean de Montréal et à tous les chevaliers qui ont suivi le parti du prince Charles et de la princesse Blanche, à l'exception de Don Juan de Cardona, et on validera les grâces et donations que le prince leur avait faites jusqu'en 1450, cela s'entendant de ce dont ils avaient eu la réelle possession. Le château de Burgui sera donné à vie à Charles d'Artieda, A charge d'hommage. Les deux *alcaldes* de la *Corte mayor* seront Pedro de Rutia, beaumontais, et Pedro de Sada, agramontais; il y aura trois Beaumontais parmi ceux qui seront pourvus des offices du conseil et de la secrétairerie, et Martin de Irurita entrera à la Chambre des Comptes comme assistant. Charles d'Artieda aura la capitainerie de Lumbier, pour six ans, les rentes ordinaires du val de Salazar, à perpétuité, et la tour d'Aspruz; le roi lui confirmera les grâces et donations que le prince de Viana avait faites à son père. Un pardon général sera accordé aux Beaumontais. Louis de Beaumont, Charles, son frère, Guillaume de Beaumont, Charles d'Artieda, Arnaud de Hosta, Arnaud de Saint-Martin et les *alcaïdes* et capitaines qui occuperont les places et forteresses du comte de Lerin ne seront pas tenus de se rendre aux convocations du roi, du comte de Foix et de l'infante Léonor, ni de leurs successeurs, durant l'espace de quatre années à partir du jour de l'exécution de ce traité; ils seront ouïs par procureurs, à moins que ce ne soit pour excès ou délits, et on leur baillera 20.000 écus, avec suffisantes sûretés, pour garnir lesdites places

(1) Par ordre du roi, Pierre de Peralta avait, au mois de mai 1462, livré la princesse à Gaston de Foix qui la tenait enfermée au château d'Orthez.

et forteresses (1). L'état de Louis de Beaumont se trouvant en la *merindad* d'Estella, exposé à beaucoup de périls, le roi l'exemptera d'impôts durant dix ans (2). Mais cette convention n'eut pas de suite, car, presque aussitôt, on apprit en Navarre, *con gran nota é infamia del conde de Foix y de la infanta Doña Leonor, su muger* (3), que la princesse Blanche venait de mourir au château d'Orthez, le 2 décembre 1464, victime de l'ambition de sa sœur, qui lui avait — dit-on — fait administrer du poison par une de ses dames (4).

L'intervention du prieur de Saint-Jean amena cependant le comte de Lerin à reprendre les négociations, et un nouveau traité de paix fut conclu au camp devant Cerbera, le 13 juillet 1465, entre le roi, le comte de Foix, l'infante Léonor, princesse de Navarre, sa femme, Louis de Beaumont, Don Juan de Cardona, Charles d'Artieda, Arnaud de Hosta et les autres gentilshommes du parti de Beaumont. Après adoption de toutes les clauses du précédent traité, il est stipulé, en outre: que Don Juan de Cardona sera réintégré dans tous ses châteaux et rentes; qu'il restituera au roi les châteaux et forteresses de Onda et Guadaleste, au royaume de Valence, et, que le comte de Prades les tiendra au nom de Jean d'Aragon pendant l'espace de deux ans, si Cardona se remet sous l'obéissance du roi dans un délai de deux mois; que le château et la place de Saint-Jean-Pied-de-Port seront mis en *terceria* aux mains de Nicolas de Chavarri, évêque de Pampelune; que Charles d'Artieda remettra au même évêque les châteaux et villes de Thiermas et Ezco, qu'il lui paiera 4.000 florins d'or pour les dommages causés, et que, cette somme versée, on donnera le commandement de ces deux places à des personnes originaires du royaume d'Aragon; que pendant l'espace de quatre ans les gouverneurs et capitaines des places beaumontaises ne seront pas tenus d'y recevoir, contre leur volonté, le comte de Foix et la princesse Léonor, ni leurs lieutenants; que le roi arrangera, dans un délai de huit mois, le différend qui existe entre Pierre de Peralta et le comte de Lérin au sujet de l'office de connétable de Navarre, et, s'il

(1) Au mois de décembre 1466, l'infante Léonor, comtesse de Foix, faisait dire à Louis XI, par son ambassadeur, que pour payer ces 20.000 écus, elle avait été forcée de vendre tous ses bijoux, ce qui lui causait un dommage de plus de 30.000 écus (Cuill. LESEUR, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, publiée par M. Henri COURTEAULT, t. II, Pièces justificatives, p. 369).

(2) ZURITA, *Annales*, t. IV, f° 131. — ALESON, *Annales*, p. 589.

(3) ZURITA, *l. c.*, f° 135.

(4) ALESON, *l. c.*, p. 593. — Voy. YANGUAS, *Diccionario*, t. III, p. 180, n. 2.

ne peut les accorder, qu'il désignera deux personnes pour juger le débat (1).

Rapprochée enfin du trône par la mort de sa sœur et devenue princesse de Navarre, «lieutenante générale du royaume», l'infante Doña Léonor voulut mettre fin à la guerre que se faisaient encore les Agramontais et les Beaumontais; elle réunit, à Tafalla, les principaux chefs des deux factions ennemies et leur fit signer une trêve le 20 septembre 1465 (2).

Après un siège de vingt jours, Nicolas de Chavarri, évêque de Pampelune, et le comte de Lerin reprirent la ville et le château de Viana aux Castellans, en octobre 1467, et la princesse Léonor chargea Louis de Beaumont d'aller porter cette heureuse nouvelle à Jean d'Aragon, alors en Catalogne (3). Pour donner au comte une haute marque de distinction, et plus encore pour s'attacher la puissante faction dont il était le chef, le roi lui proposa d'épouser DOÑA LÉONOR D'ARAGON, sa fille naturelle, qu'il avait eue de Doña Catalina Alvarez, de la maison noble d'Ansa, en Aragon, et à laquelle il constituait une dot de 45.000 florins (4); le comte ayant accepté, le contrat fut signé à Tarragone, le 22 janvier 1468, et, le même jour, Don Pedro d'Urrea, archevêque de Tarragone et patriarche d'Alexandrie, les unit par paroles de présent, mais le mariage ne devait être solennisé qu'à la fin du mois de septembre suivant, lorsque le roi d'Aragon et de Navarre aurait fait légitimer sa fille (5). Cependant, Jean d'Aragon ajournant indéfiniment cette solennisation, Louis de Beaumont enleva sa femme du palais de l'Aljaferia, à Saragosse, le 21 juin 1469, et s'empara en même temps du trésorier royal d'Aragon qu'il enferma dans une tour du château de Lerin pour s'assurer le paiement de la dot (6), qui, au reste, lui était encore due en 1476, comme on le verra plus loin.

Mécontent des menées ambitieuses du comte et de la comtesse de Foix, qui, forts leur droit, voulaient, tout comme l'infortuné prince de Viana, l'amener à abandonner la couronne de Navarre (7), Jean d'Aragon leur avait retiré la lieutenance générale du royaume pour en investir

(1) ZURITA, *l. c.*, p. 142.

(2) Arch. de Pampelune, c. 159, n° 16.

(3) ALESON, *l. c.*, p. 603.

(4) *Ibid.*, p. 604. — *Fonds Clairambault*, vol. 908, *Memorias genealogicas*.

(5) *Ibidem*.

(6) *Ibidem*.

(7) H. COURTEAULT, *Gaston IV, comte de Foix*. in-8° pages 338-340.

le jeune Gaston, prince de Viana, son petit-fils, par lettres du 8 novembre 1467 (1); mais ces lettres n'eurent point d'effet, car le prince ne parut pas en Navarre, bien que les Agramontais lui eussent offert de le soutenir (2). Pour en arriver à leurs fins, Gaston IV de Foix et la princesse Léonor signèrent un traité avec le comte de Lerin et son parti, en 1469, et aussitôt, à l'instigation du roi, le maréchal Pierre I^{er} de Navarre, vicomte de Muruzabal et de Val de Ilzarbe, et le connétable Pierre II de Peralta, seigneur de Peralta, Falces et Marcilla, chefs de la faction agramontaise, s'emparèrent du château de Murillo-el-Fruto que tenait Jean de Beaumont, prieur de Saint-Jean. Doña Léonor se présenta en personne devant la forteresse, pour les sommer d'en sortir, mais Peralta répondit par des insultes et, avec des gens d'armes qu'il fit venir de Castille, il souleva contre l'autorité de la princesse la cité de Tudela et les villes de Sangüesa, Peralta, Falces, Funes et Azagra (3).

Le comte de Foix leva des troupes dans ses états, entra en Navarre, en 1470, s'empara de Peralta, le 8 septembre, et échoua devant Tudela, Jean d'Aragon étant venu secourir la place à la tête d'une puissante armée (4). De son côté, le comte de Lerin conserva les villes et places beaumontaises, enleva aux Agramontais Andosilla et Mendavia, avec plusieurs autres villes, et poussa même ses courses jusqu'à Jaca et Egea de los Caballeros, en Aragon (5).

Peu de temps après la levée du siège de Tudela, Gaston IV apprit la mort du prince de Viana, son fils, arrivée à Libourne le 23 novembre 1470 (6), et, vers la fin de l'année, «obtemperant aux gens de son conseil, il se partyt du pays de Navarre et s'en vint en son pays de Bearn, où il trouva Madame Magdelene de France, princesse de Vienne (7), fort dolente et explorée, et menant un grant et merveilleux dueil pour la perte de son bon seigneur et espoux (8).» Il essaya d'obtenir de Louis XI la tutelle des enfants de son fils et n'y ayant pas réussi, il se joignit au duc de Guyenne et au comte d'Armagnac pour faire la guerre au roi de France. Dans ces conditions, le comte de Foix ne pouvait guère songer à continuer la lutte contre son beau-père; il conseilla donc à sa femme

(1) Arch. des Basses-Pyrénées, E. 342.

(2) LESEUR, *Hist. de Gaston IV, comte de Foix*, publiée par M. H. COURTEAULT, t. II, Pièces justificatives, p. 379.

(3) Arch. de Pampelune, c. 162, n° 3, *Seccion de Guerra*, leg. 1, carp. 5.

(4) ALESON, *l. c.*, pages 611-612.

(5) ALESON, *l. c.*, p. 612.

(6) LESEUR, *l. c.*, p. 257.

(7) Viana.

(8) *Ibid.*, p. 258, n. 1.

d'engager des négociations avec le roi de Navarre et, à cet effet, il envoya en ambassade vers ce dernier Garcia de La Mothe, évêque d'Oloron, et Pierre, seigneur et baron d'Arros.

Le roi, la princesse et les deux ambassadeurs du comte de Foix se réunissent à Olite, le 2 mai 1471, et signent un traité par lequel il est convenu que Jean d'Aragon sera roi de Navarre durant sa vie; les Etats réunis eu assemblée générale prêteront serment de fidélité au comte de Foix et à la princesse Léonor et promettent de les reconnaître pour souverains légitimes à la mort' du roi; le prince et la princesse seront gouverneurs du royaume sans pouvoir être révoqués, sauf lorsque le roi Jean se trouvera personnellement en Navarre; pour l'entière pacification du royaume, les offenses seront généralement pardonnées à tous, et les crimes abolis, si grands qu'ils soient ou aient été, commis jusqu'à la présente venue du roi en Navarre, et chaque ville, bourg, village ou personne pourra produire ce pardon eu forme authentique pour sa plus grande satisfaction, le roi les ayant tous et chacun d'eux rétablis dans leurs honneurs, bonne renommée et biens et ayant annulé toutes les sentences, instructions criminelles et procès à ce contraires; toutes les villes, forteresses, tours et autres quelconques tenures et maisons, tous les offices, tant ecclésiastiques que séculiers, qui ont été pris et occupés par les uns et les autres depuis la prise du château de Murillo jusqu'à la venue du roi, seront rendus à leurs premiers possesseurs dans un délai de six mois, moins les fruits et meubles consommés ou détruits, et les donations quelconques faites durant le même temps par le roi, les princes ou autres seront tenues pour nulles et sans valeur; mais en cela ne sont pas compris les différends du comte de Lerin, de Jean de Beaumont, prieur de Saint-Jean, et de Charles d'Artieda avec le connétable Pierre de Peralta et le maréchal Pierre de Navarre; tous ceux-ci sont cités à comparaître devant le roi, dans un délai de douze jours à partir de la publication de ce traité, pour se soumettre à son obéissance et terminer leurs dissensions par voie de justice, sous peine d'être déclarés contumaces et poursuivis comme perturbateurs de la paix et du bien public et comme rebelles à l'autorité royale. Ce traité fut publié et juré entre les mains de l'évêque d'Oloron, le jeudi 30 du même mois; le comte de Foix qui se trouvait aux Eaux-Chaudes, envoya un pouvoir à sa femme pour approuver et jurer la convention, puis Jean d'Aragon, accompagné de Pierre de Peralta, retourna en Catalogne où il mit fin à la guerre qui s'y faisait depuis dix ans (1).

(1) ZURITA, *Anales*, t. IV, folio 180. — ALESON, *Annales*, t. IV, p. 624.

Ce traité était une victoire pour le parti du roi, c'est-à-dire pour les Agramontais, aussi les Beaumontais refusèrent-ils de s'y soumettre, et, au mois de février 1472 (n. st.), lorsque Doña Léonor leur fit signifier sa volonté de se rendre à Pampelune, le comte de Lerin répondit que la princesse y serait bien accueillie, si elle voulait y venir comme reine et non comme représentante d'un roi qui n'avait aucun droit à la couronne; que telle était l'irrévocable décision des loyaux sujets et fidèles serviteurs du trône de Navarre. De plus, Léonor était prîce de ne pas amener avec elle le maréchal Pierre de Navarre, parce que la présence de cet ennemi juré des Beaumontais entraînerait infailliblement quelque collision. La priacesse voulut entamer des négociations, mais le comte s'y déroba en partant pour Lerin, après avoir confié lagarde de Pampeluna à Philippe de Beaumont, sou frère. — Le maréchal jugea l'occasion propice pour tenter une surprise contre la capitale navarraise: d'accord avec la princesse, il noua des intelligences avec quelques Agramontais qui y résidaient, et, une nuit, l'un d'eux lui ouvrit la porte de la Zapateria; un crieur de nuit qui vit entrer Pierre de Navarre et ses troupes, se hâta d'aller prévenir le gouverneur et fit aussitôt sonner le tocsin. Les Pamplonais accoururent eu armes, chargèrent les assaillants et eu tuèrent un grand nombre; le maréchal lui-même périt dans le combat et son fils resta aux mains des Beaumontais (1).

A la suite de cette affaire, le comte de Lerin prit vigoureusement l'offensive. Ayant attiré à son parti Pierre Manrique de Lara, comte de Treviño, et les *Oñazinos* de Guipuzcoa (2), il ruina avec sou artillerie les forteresses agramontaises de Larraun, Lecumherri, Leiza et Gorriti, et s'empara de plusieurs places qui obéissaient au roi (3). La princesse eut alors recours à son mari qu'elle appela à son aide. Le comte de Foix envoya ses deux fils, les infants Jean et Pierre, vers Louis de Beaumont pour l'amener à faire sa soumission et provequa même l'intervention du pape Paul II; mais le comte de Lerin s'y refusa absolument, prétendant agir dans l'intérêt du jeune François-Phébus, prince de Viana, seul et véritable héritier du trône de Navarre. Gaston IV se décida alors à marcher eu personne, et ce fut en allant rejoindre la princesse, sa femme, qu'il mourut à Roncevaux, le 10 juillet 1472 (4).

La princesse Léonor chargea le conseil royal d'informer contre les

(1) ALESON, *l. c.*, pages 628 et 633.

(2) Arch. de Pampelune, c., 162, n° 22 et c. 193, n° 17.

(3) ALESON, *l. c.*, pages 633 et 634.

(4) LESEUR, *l. c.*, t. II, p. 269.

Beaumontais, et, par lettres données le 2 août 1472, elle publia la sentence qui condamnait à mort et privait de leurs honneurs, avec confiscation de biens, comme rebelles et coupables de lèse-majesté, Jean de Beaumont, prieur de Saint-Jean et chancelier du royaume, Louis de Beaumont, comte de Lerin, Jean, seigneur de Luxe, son beau-frère, Gracian de Luxe, seigneur de Saint-Pée, Charles, Jean le jeune, Philippe et Thibaut de Beaumont, frères du comte de Lerin, Guillaume de Beaumont, seigneur de Monteagudo, Gracian et Jehannot de Beaumont, petit-fils du prieur de Saint-Jean, Martin de Beaumont, fils du même prieur, Charles, seigneur d'Artieda, et ses fils, Arnaud de Hosta, l'alcalcle et les jurats de Pampelune, et tous leurs adhérents et complices (1). Le comte de Lerin s'excusa de la mort du maréchal de Navarre, son cousin, disant qu'il était venu la chercher lui-même en se mettant en devoir de prendre la cité et de couper la gorge à tous les Beaumontais qui s'y trouvaient (2); au reste, il répondit aux lettres de la princesse en faisant faire, par la cour de Pampelune, le procès des Agramontais qui avaient pris part à l'expédition du maréchal (3).

La guerre continua entre les deux factions ennemies jusqu'à ce que la médiation de Ferdinand le Catholique, roi de Castille, eut amené le roi d'Aragon, la princesse Léonor et le comte de Lerin, faisant pour la cité de Pampelune et ceux de sou parti, à signer le 6 mai 1476, entre les mains de l'évêque de Terranova, envoyé du roi de Castille (4), une trêve qui devait durer jusqu'à une prochaine entrevue des deux rois (5). Cette entrevue eut lieu à Tudela, le 19 septembre suivant: on y régla les conditions d'une nouvelle trêve qui fut jurée, le 2 octobre, clans la chapelle N.-D. de Mimosas, à une lieue et demie de Tudela, entre Louis de Beaumont, comte de Lerin, chef des Beaumontais, faisant pour Pampelune et sa *merindad*, Viana, Puente-la-Reina, Huarte-Araquil, Lumbier, Torralba, Eztuñiga, Artajona, Larraga, Lerin, Mendavia, Andosilla et lieux circonvoisins, d'une part, et Pierre de Peralta, comte de Sant-Esteban, chef des Agramontais, faisant pour Tudela, Estella, Sangüesa, Olite, Tafalla et autres villes de leurs *merindades*, et, agissant aussi comme curateur et tuteur de Philippe de Navarre, son petit-neveu.

(1) ALESÓN, *l. c.*, p. 633. — Arch. de Jaurpain, *Papiers d'Arnaud d'Oihenart*. — G. CHAPUYS, *L'Histoire du Royaume de Navarre*, Paris, 1596, in-12, p. 538.

(2) CHAPUYS, *l. c.*, p. 540.

(3) *Ibidem*.

(4) Le siège de Pampelune était vacant depuis la mort de Nicolas de Chavarri, assassiné par le connétable Pierre de Peralta, le 23 novembre 1469.

(5) Arch. de Pampelune, *Seccion de Guerre*, leg. 1, carp. 8.

Les demandes faites par l'un et l'autre partis étaient si grandes et scabreuses, que, pour pouvoir les solutionner, les deux rois fixèrent à huit mois la durée de la trêve. Il est accordé que le maréchal Philippe II de Navarre, dont le père a été tué dans les guerres passées par les gens du comte de Lerin, et qui depuis lors est au pouvoir de ce dernier, sera remis entre les mains du roi de Castille, et au nom de celui à Don Rodrigo de Mendoza pour être conduit au château de Burgos où il sera retenu jusqu'à ce que les forteresses de Murillo-el-Fruto et de Milagro et toutes les autres places qui, au temps de la paix, étaient tenues par Jean de Beaumont, prieur de Saint-Jean, soient livrées au comte de Lerin. Et si elles ne sont pas restituées, le maréchal reviendra à son pouvoir. On paiera au comte de Lerin la dot de Léonor d'Aragon, sa femme, sœur de Ferdinand le Catholique. La cité de Pampelune et les autres villes du parti beaumontais seront remises en *terceria* au roi de Castille qui envoie pour la garde de la cité le *corregidor* de Logroño, avec des gens de guerre, et confie la garde des tours de Pampelune à Pedro Lazaro, capitaine aragonais. Finalement, Ferdinand le Catholique désigne pour conservateur de la trêve Ortega de Vallejo, avec une troupe de cavaliers (1).

A l'expiration de la trêve, le comte de Lerin s'empara de la ville d'Eztuñiga (2), et la guerre continuait encore entre les deux factions ennemies lorsqu'on apprit en Navarre la mort du roi Jean, décédé à Barcelone le 19 janvier 1479. La princesse Léonor atteignait enfin ce trône qu'elle avait si longtemps convoité et qui devait lui échapper après un règne de quinze jours. Les Beaumontais lui ayant refusé l'entrée de Pampelune, elle se fit couronner à Tudela, par les Cortès agramontaises, le 28 du même mois, et finit misérablement ses jours à Tafalla, le 12 février suivant (3). La couronne passa alors sur la tête de son petit-fils, François-Phébus de Foix, qui était encore sous la tutelle de Madeleine de France, princesse de Viana, sa mère, et celle-ci envoya en Navarre, comme lieutenants généraux Jean de La Salle, évêque de Couserans, et Pées Miguel, maître en théologie (4).

(A suivre).

JEAN DE JAURGAIN.

(1) ZURITA, *Anales*, t. IV, folio 265 verso. — ALESON, *Annales*, t. IV, p. 655.

(2) ZURITA, *l. c.*, folio 278.

(3) ALESON, *Annales*, t. IV, p. 670.

(4) Arch. de Pampelune, c. 163, n° 37.